



BULLETIN MENSUEL – MAI 2024

HORAIRE HÔTEL DE VILLE

Nous vous rappelons que nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra exceptionnellement le mardi, 11 juin 2024 à compter de 19h30. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **aux bureaux temporaires de l'hôtel de ville sis au 628, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence.

CONSTRUCTION HÔTEL DE VILLE

Le déménagement de nos bureaux administratifs vers la nouvelle construction de l'hôtel de ville est prévu pour le mercredi 26 juin prochain. Nous sommes impatients de vous y accueillir.

TRAVAUX DE VOIRIE – BALAYAGE DES RUES ET AUTRES

Le balayage des rues est terminé cependant, il reste quelques retouches à faire sur le chemin Lacasse, si ce n'est déjà fait.

Quant au marquage des chemins, il se fera au courant du mois de juin et une nouvelle signalisation a été installée sur le chemin Fyon au coin de Colibri.

EMBARCATIONS NAUTIQUES – DÉBARCADÈRE – VIGNETTES - RAPPEL



Procéder au lavage des embarcations, de la remorque, des équipements nautiques et du matériel est essentiel et **OBLIGATOIRE**, pour tout type d'embarcation.

La prévention est la meilleure option. Considérant que des études scientifiques ont prouvé que les espèces exotiques envahissantes peuvent causer des dommages considérables, notamment à la flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique et la valeur foncière des immeubles riverains, nous nous sommes assurés de prendre des mesures permettant un maintien de la qualité des eaux.

L'équipe administrative accepte les demandes d'enregistrements et de renouvellements. Il est alors bien important de vous assurer que votre dossier soit complet et que votre paiement soit acquitté auprès de l'équipe administrative, avant de vous présenter, ou avant la livraison du bateau par votre concessionnaire attitré. Utiliser cette adresse pour acheminer votre paiement par virement Interac à : comptabilite@ivry-sur-le-lac.qc.ca

L'accès au lac pourrait vous être refusé si le dossier n'est pas complet.

Prenez-vous d'avance, c'est la meilleure façon d'éviter tout souci !

HORAIRE

Du 9 mai au 1er juillet 2024 7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

Du 2 juillet au 31 août 2024 5 jours/semaine du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Du 1er septembre à octobre (selon la température) 2024 7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

Les heures pourraient varier, sans préavis, selon la disponibilité des ressources humaines affectées aux postes du débarcadère et de la station de lavage et à l'achalandage durant la saison.

VIGNETTES : Il est essentiel de vous procurer une vignette pour votre embarcation, quelle qu'elle soit.

QU'EN EST-IL DES TRAMPOLINES SUR LE LAC? - RAPPEL



Toujours selon le règlement municipal sur le zonage, 2013-060 (article 158), il est autorisé, à titre d'équipement accessoire, d'avoir et d'implanter un quai ou un radeau (dont la définition du radeau inclut les trampolines nautiques), à toutes les classes d'usage résidentiel. **Une demande de permis pour équipement accessoires auprès du service d'urbanisme est requise avant l'installation.** La réglementation prévoit des règles

d'application en lien avec le nombre, l'implantation, les dimensions, l'entretien, l'environnement et la sécurité.

En résumé, s'il y a un radeau, une rampe de mise à l'eau ou un trampoline en plus du quai, la somme des superficies de l'ensemble de ces équipements accessoires ne doit pas dépasser 32,5 m².

Visiter le site de la municipalité afin de déposer votre demande de permis via la plateforme Voilà! accessible à partir de la page d'accueil : <https://ivry-sur-le-lac.qc.ca/>, en sélectionnant le type de permis : Travaux dans la rive et le littoral.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter le service de l'urbanisme à l'adresse suivante : inspecteur@ivry-sur-le-lac.qc.ca ou au 819 321-2332 poste 3702.

IMPORTANT – UTILISATION DES BACS SEMI-ENFOUIS ET DES BACS

BACS SEMI-ENFOUIS

Nous constatons de plus en plus régulièrement, que certains citoyens utilisent les bacs semi-enfouis comme écocentre ce qui est interdit. Nos employés se voient alors dans l'obligation de trier manuellement les contenus desdits bacs ce qui est inacceptable.

Nous vous demandons votre entière collaboration afin de cesser ces pratiques et d'aller porter tous les objets ou déchets dangereux à l'écocentre.

BAC NOIR

Les bacs noirs servent exclusivement à disposer des déchets ultimes, c'est-à-dire qui n'ont aucun potentiel de réutilisation, de recyclage ou de valorisation. Selon Recyc-Québec, seulement 5 % des déchets générés constituent des déchets ultimes.

Matières interdites dans le bac noir

- Rebutis ultimes d'opérations industrielles et manufacturières;
- Déchets radioactifs;
- Fumiers et animaux morts;
- Matériel électrique et électronique;
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Terre;
- Déchets toxiques et biomédicaux;
- Terres et sables imbibés d'hydrocarbures;
- Boues;
- Pneus;
- Matières recyclables;
- Rebutis résultant de construction, rénovation et démolition;
- Béton;
- Carcasses de véhicules automobiles;
- Résidus miniers;
- Résidus en provenance des fabriques de pâtes et papiers ou des scieries;
- Résidus verts;
- Meubles.

Nous vous rappelons la collecte des résidus du bac noir se fait maintenant aux deux semaines.

Nous vous rappelons également que la Municipalité n'offre pas la collecte des encombrants. Vous êtes responsables de vous en départir de façon responsable.

BAC BLEU

Matières acceptées dans le bac bleu

- Journaux, circulaires et revues
 - Papiers divers, papiers d'imprimante et dépliants
 - Enveloppes, sacs papier
 - Livres sans couvertures ni reliures
 - Bottins téléphoniques
 - Rouleaux de carton
 - Boîtes de carton plates et ondulées
 - Boîtes d'œufs
 - Papier d'emballage
 - Contenants à pignons (cartons de lait, crème, etc.)
 - Contenants aseptiques (de type Tetra Pak)
 - Verres de café à emporter
 - Tous les contenants, bouteilles et emballages de plastique sur lesquels on retrouve le ruban de Möbius ainsi que le numéro, 1, 2, 3, 4, 5 ou 7
- 
- Bouchons et couvercles
 - Sacs de plastique qui s'étirent et pellicule d'emballage (regrouper les sacs et les pellicules dans un sac bien noué)
 - Bouteilles et contenants alimentaires, peu importe la couleur
 - Bouteilles de vin et de bières, consignées ou non
 - Boîtes de conserve
 - Papier et assiettes d'aluminium
 - Canettes de boisson diverses, consignées ou non
 - Bouchons et couvercles
 - Petits articles en métal (cintres regroupés en paquets, chaudrons, moules à gâteau, etc.)
 - Capsules de café en métal Nespresso (dans le sac prévu à cet effet)

BAC BRUN

Matières acceptées dans le bac brun

- Fruits et légumes
- Pâtes alimentaires
- Pains et céréales, farines et sucre
- Produits laitiers
- Friandises et confiseries
- Café (grains, marc et filtre)
- Carapaces de crabe et homard
- Coquilles d'œuf
- Écales de noix
- Sachets de thé et tisane
- Viandes, poissons et os
- Nourriture pour animaux
- Assiettes ou verres de carton souillés
- Carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Papiers essuie-tout souillés
- Papiers-mouchoirs et serviettes de table souillés
- Sacs de papier
- Papier parchemin
- Feuilles mortes
- Résidus de jardin
- Aiguilles de conifères
- Retailles de haies
- Mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon
- Bran de scie, écorces, copeaux de bois
- Petites branches (diamètre inférieur à 1 cm, non attachées et d'une longueur maximale de 60 cm)
- Plantes d'intérieur
- Cendres froides – après 4 semaines
- Cheveux, poils d'animaux
- Litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters), excréments de chien (en vrac ou en sac de papier).
- Tabac et papier à cigarettes

RECYC-QUÉBEC



Motivations pour adopter un mode de vie plus écoresponsable

À l'occasion du Jour de la Terre, RECYC-QUÉBEC a dévoilé une nouvelle étude qui a permis d'identifier six motivations qui apportent un éclairage pour toutes les organisations qui cherchent à favoriser un changement de comportement positif en faveur de l'environnement. La propension de la population québécoise à adopter des gestes écoresponsables au quotidien ne cesse de prendre de l'ampleur.

Ces actions et ces choix de consommation ne sont toutefois pas nécessairement motivés uniquement par l'environnement et le bien-être de la planète, comme on pourrait le croire.

Les motivations de la population québécoise piquent votre curiosité?

1. Découvrez l'étude et les outils disponibles ici : [Lien vers la page web](#)
2. Pour voir le webinaire : [Webinaire : 6 motivations pour un mode de vie plus écoresponsable au Québec](#)

PRÉVENIR LA PROPAGATION ET ÉLIMINER LA RENOUÉE DU JAPON



Étant donné les effets nuisibles de la renouée du Japon sur l'environnement et parce qu'elle est très difficile à éradiquer, il est important de prévenir sa propagation (les recommandations s'appliquent aussi à la renouée de Sakhaline et à la renouée de Bohême) :

1. **Évitez** de la semer, de la planter, de la multiplier ou de la transporter;
2. **Apprenez** à la reconnaître;
3. **Signalez** sa présence à l'aide de l'outil [Sentinelle](#);
4. **Plantez** des espèces végétales compétitives à croissance rapide là où le sol a été mis à nu;
5. **Jetez** tous les résidus de la plante (tiges, racines, terre, etc.) aux ordures. Ne les laissez pas dans la nature et ne les déposez pas dans le compost domestique. Le matériel excavé contenant des résidus de renouée doit être géré de façon à éviter de propager l'espèce. Selon le volume et le contexte, le matériel peut être enfoui sur place ou acheminé vers un lieu autorisé à le recevoir (ex. lieu d'enfouissement technique). Une profondeur minimale d'enfouissement de 2 mètres est recommandée pour des déblais contenant des résidus de renouée;
6. **Nettoyez** l'équipement qui a été en contact avec la plante afin d'éviter de disperser des fragments de tiges et de rhizomes ou des graines lors du déplacement de machinerie et du transport de terre. Évitez d'ailleurs d'utiliser cette terre

SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Du 1^{er} au 7 juin
semaine
québécoise
des personnes
handicapées

Je n'ai pas compris ce qu'elle vient de dire, mais je ne veux pas [icône] faire répéter une troisième fois. C'est difficile d'entendre quand elle parle.

Ouvrons le dialogue.

Votre gouvernement Partenaires Hydro-Québec Québec

La Semaine québécoise des personnes handicapées se déroule chaque année du **1^{er} au 7 juin**.

Cet événement souligne l'importance d'agir pour améliorer la participation sociale des personnes handicapées. C'est une semaine qui met en lumière les bons coups réalisés et aussi les obstacles encore présents.

Qu'ils soient individuels ou collectifs, ces gestes visant à réduire les obstacles comptent plus que vous ne l'imaginez. Ils pourraient devenir une source d'inspiration

Devenir des acteurs de changement

Chacun peut faire sa part pour vivre dans un monde plus inclusif. Parce qu'encore aujourd'hui, il faut continuer d'agir.

Dans bien des situations, les personnes handicapées pourraient réaliser la même activité qu'une personne sans incapacité. Il faut alors que les obstacles aient été éliminés. Pensons notamment à l'accès à des logements accessibles, à des commerces, à des restaurants, à des lieux récréatifs, aux transports, à un emploi.

Pouvez-vous contribuer à faire tomber des obstacles? Ne sous-estimez pas votre rôle, votre implication est essentielle.

Vos actions peuvent aider une personne :

- à s'impliquer dans la société;
- à être autonome;
- à prendre sa place;
- à se sentir bien.

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES, ARTISTIQUES ET COMMUNAUTAIRES DANS LA MRC DES LAURENTIDES

EXPOSITION

CLARA CLÉMENTINE

Une porte vers...

Clémentine représente la part d'enfance de Clara. Le geste artistique de ClaraClémentine est motivé par le désir de garder enluminée la lumière de l'enfance.

Les livres ont ce pouvoir de développer curiosité et enchantement et devient, par le fait même, un moteur de création.

Même si l'auteur nous projette hors de notre quotidien, nous, lecteur, contribuons toujours, par notre imagination, à créer un monde unique.



BIBLIOTHÈQUE GASTON-MIRON

**83, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Info : www.vsadm.ca**

JUSQU'AU 9 JUIN 2024

**LES GRANDS FORMATS SONT DE RETOUR À LA MAISON DES
ARTS SAINT-FAUSTIN**



MAISON DES ARTS SAINT-FAUSTIN

1171, Rue de la Pisciculture

Mont-Blanc

JUSQU'AU 15 JUIN 2024

Après une pause en 2023, cette exposition très attendue est de retour pour en mettre plein la vue. En autant de styles et de techniques, du monde traditionnel à l'inattendu, les artistes sont appelés à participer collectivement à ce grand événement.

**EXPOSITION RESSOUVENANCE – UNE EXPLORATION
ARTISTIQUE DE L'URBANISME ET DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE**



SALLE ALPHONSE-DESJARDINS

1145, Rue Saint-Jovite

Mont-Tremblant

JUSQU'AU 9 JUIN 2024

La Ville de Mont-Tremblant est heureuse de présenter l'exposition Ressouvenance, de l'artiste brégeoise Marie-Josée Lebel. Ce projet fait suite à son exposition Trame laurentienne, présentée en 2020, et s'inscrit dans la poursuite de son travail en recherche et création au sujet de l'occupation du territoire et de la conservation du patrimoine dans le paysage.

**Lundi et mardi 12 h à 18 h - Mercredi 10 h à 18 h - Jeudi et
vendredi 10 h à 19 h - Samedi et dimanche 9 h à 16 h**

À noter que l'événement aura lieu, beau temps, mauvais temps.
Prévoyez des vêtements en conséquence.

1^{ère} ÉDITION

FÊTE ÉCOCITOYENNE

Place Lagny
2, rue St-Louis

1er juin 2024
10 h à 16 h

Le 1er juin prochain, la Ville vous invite à sa première Fête écocitoyenne!

L'objectif de cet événement festif est de promouvoir la protection de l'environnement et de partager les bonnes pratiques qui favorisent la transition écologique. Plusieurs thématiques et ateliers seront présentés lors de cette activité, tels que la gestion des matières résiduelles, la santé des lacs, le biovernal, les milieux naturels et la mobilité durable.

T'haïs ça conduire l'hiver?
Prends l'inter!

Service à la clientèle
Téléphone : **1 877 604-3377**
0h à 19h - 7 jours

linter.ca

Prendre votre douche
le temps d'une chanson
peut vous permettre
d'économiser jusqu'à

200

litres d'eau
par semaine.

Votre gouvernement Québec

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT À DOMICILE

Horaire flexible / Salaire concurrentiel/
Formations offertes
Informez-vous dès maintenant sur le **Programme d'allocation directe/ chèque emploi-service.**

Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez Tendre la main- aînés Laurentides ou écrivez à tendrelamainlaurentides@outlook.com

Visitez le www.quebec.ca

Une initiative de Concert Action Soutien Autonome de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés vivant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur autonomie.

1 844 551-6032

info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS
DES LAURENTIDES INC.

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Ibghy'.

Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.
L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !